



Compte-rendu

Conseil municipal du 07 mai 2019

L'an deux mille dix-huit, le 07 mai 2019, le Conseil Municipal de Montmoreau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Henry Dunant, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Date de convocation : 02/05/2019

Nombre de membres en exercice: 57

Présents :

Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Monsieur BRUNO Thierry, Madame CAILLETEAU Muriel, Monsieur CAILLON Jean-Claude, Monsieur CAZADIEU Maurice, Monsieur CHAUMET Jean-Claude, Monsieur COMBAUD Dominique, Madame DARDILLAC Mireille, Monsieur DESCHAMPS Jack, Monsieur ELUERD Roland, Monsieur FUSILLIER Serge, Monsieur GAMAIN Serge, Monsieur GIRAUD Raymond, Monsieur GUERIN Jean Didier, Madame HERAUD Murielle, Monsieur LABBE Hervé, Madame LABROUSSE Christine, Monsieur LABROUSSE Jean-Michel, Madame LAGOURDETTE Florence, Madame MOREAU Lysiane, Madame ROUSSEAU Carole, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Monsieur NEDELEC Michel, Monsieur PARNAUDEAU Christophe, Monsieur PAUL-HAZARD Michel, Madame PIVETEAU Béatrice, Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques, Monsieur RENAUD Frédéric, Monsieur SIMONNET Didier, Madame STANWELL Faith, Madame TALLE Maryse, Monsieur VIGIER Pascal, Monsieur VINET Daniel

Pouvoirs:

Madame GODREAU Sandrine a donné pouvoir à Madame PIVETEAU Béatrice
Monsieur HERBRETEAU Bernard a donné pouvoir à Monsieur ELUERD Roland
Madame HOLLEMAERT Catherine a donné pouvoir à Madame CAILLETEAU Muriel
Monsieur LAPORTE Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur GIRAUD Raymond
Monsieur LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Monsieur SIMONNET Didier
Madame SAUDOUX Maryse a donné pouvoir à Monsieur GUERIN Jean Didier
Madame VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Monsieur BOLVIN Jean-Michel

Absents excusés :

Monsieur AUPY Aurélien, Madame BARBEREAU Anaïs, Monsieur BERTHAUD Laurent, Madame BOUTRAIS-THUILLE Brigitte, Monsieur CROCHET Didier, Madame GAVOILLE Dany, Madame GODREAU Sandrine, Monsieur HERBRETEAU Bernard, Madame HOLLEMAERT Catherine, Monsieur LAPORTE Jean-Paul, Monsieur LATUILLERIE Bernard, Monsieur MANDOU Robert, Madame SAUDOUX Maryse, Monsieur SEGUIN Loïc, Madame VRILLAUD Bernadette

Absents :

Madame BENIGNE Andrée, Madame BLANLOEUIL Dominique, Monsieur BRIDONNEAU Frédéric, Monsieur FROUGIER Vincent, Monsieur GUERIN Raymond, Madame HUGUET Myriam, Madame POUPET Pauline, Madame POZZA Monique, Monsieur SALLEE Patrick

Secrétaire de séance :

VINET Daniel

Remarque concernant le compte-rendu du conseil municipal du 09 avril 2019 :

1. Modification de la délibération D2019-4-24, concernant la parcelle 230 AD n° 729

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame LAMBERT a mis en vente son bien situé au 21 rue du château (parcelle 230 AD 729).

Les acquéreurs potentiels de cet immeuble, Mr et Mme VAN GASTEL, ont émis le souhait auprès de Madame LAMBERT d'acheter une partie de la parcelle voisine n° 230 AD 585 donnant sur la rue du Boulivent afin d'y réaliser un parking privé nécessaire à leur projet de chambres d'hôtes.

Monsieur le Maire explique au conseil que cette parcelle appartient aujourd'hui aux héritiers d'Augustine ANCELIN. En 2006, le bâtiment sur cette parcelle qui est en mauvais état avait fait l'objet d'un arrêté de péril non-imminent. Les héritiers de l'époque avaient déclaré renoncer à leur part d'héritage sur ce bien, afin de ne pas être contraints à la réalisation de travaux.

Il y aurait donc une possibilité pour la commune de devenir propriétaire de ce bien.

C'est pourquoi Madame LAMBERT sollicite le conseil afin que la commune entame les démarches afin de devenir propriétaire de cette parcelle pour ensuite vendre la partie non bâtie à Mr et Mme VAN GASTEL.

Monsieur le Maire interroge le conseil sur l'engagement de la procédure d'acquisition de cette parcelle par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de ne pas se porter acquéreur de la parcelle n°230 AD585 sans avoir l'assurance d'obtenir un permis de démolir**
- **de poursuivre les démarches auprès de l'ABF en vue d'obtenir un permis de démolir**
- **d'autoriser M. le maire à signer tout document relatif au dossier.**

2. Budget annexe assainissement : achat d'une grange à St-Cybard

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise par la commune de Montmoreau Saint-Cybard en date du 11 mars 2015 relative à la proposition d'achat aux consorts GERBAUD d'une grange à St-Cybard pour un montant de 6 500€.

La délibération mentionnait également que :

- le juge des tutelles du Tribunal de Grande Instance avait autorisé la vente, Madame GERBAUD étant sous tutelle. Monsieur le Maire précise alors que Madame GERBAUD est aujourd'hui décédée
 - les petits-enfants de Madame GERBAUD ainsi que la conjointe de son fils ont donné leur accord.
- Monsieur le maire invite le conseil à délibérer de nouveau, au nom de la commune nouvelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **renouveler la proposition d'achat d'une grange à St-Cybard (parcelle cadastrée préfixe 230, section B, n° 507) aux consorts GERBAUD pour un montant de 6 500€**
- **autoriser monsieur le maire à signer l'acte de vente correspondant.**

3. Adhésion de la CDC au syndicat Mixte du bassin Versant du Lary

Pour à l'unanimité

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Cdc Lavalette Tude Dronne a délibéré, le 22 Mars dernier, pour adhérer au syndicat Mixte du bassin Versant du Lary (SyMBAL).
Toutefois, l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres.

Ainsi, les communes de la Cdc Lavalette Tude Dronne doivent se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes au SyMBAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la CDC au SyMBAL.

3. Gaminades 2019

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil que les Gaminades se dérouleront les 15 et 16 juin prochain à Montmoreau. A cette occasion, la CDC propose aux collectivités une entrée au parc avec accès à tous les spectacles à un tarif préférentiel de 4€ (au lieu de 5€ le samedi et 6€ le dimanche).

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur l'attribution et les modalités d'attribution d'entrées gratuites aux enfants afin d'en informer la CDC.

Il rappelle également que lors de la précédente édition en 2017, la commune avait offert un ticket aux enfants scolarisés à Montmoreau, de la maternelle au CM2, ET domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une entrée gratuite aux Gaminades à chaque enfant scolarisé sur la commune, de la maternelle au CM2 ET domicilié sur la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

4. Demande d'organisation d'une course d'orientation

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur CLOUZEAU, président de Charente Orientation Feuillade, dans lequel il informe vouloir organiser le dimanche 16 juin de 12h30 à 17h30 une course d'orientation sur Montmoreau.

Cette course est inscrite au calendrier des défis sportifs du Conseil Départemental de la Charente. Une centaine de participants est attendu. Leur accueil et les arrivées se feraient place de la Tude et les départs devant la Poste.

L'itinéraire des concurrents est libre, mais des zones peuvent être interdites. Des balises seront posées en ville et dans les bois de l'IME.

Monsieur le Maire souligne que les Gaminades étant organisées au même moment, la demande de Monsieur CLOUZEAU a été soumise à la CDC qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil quant à l'organisation de cette course sur la commune.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve l'organisation d'une course d'orientation le 16 juin 2019 sur la commune.

5. Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été sollicité par la chambre des métiers et de l'artisanat pour l'attribution d'une subvention pour le financement du centre de formation d'apprentis situé à Barbezieux et Cognac.

Le montant demandé est de 0.42€ / habitant, soit :

- pour Montmoreau St-Cybard : $0.42 \times 1134 \text{ habitants} = 476.28\text{€}$
- pour St-Eutrope : $0.42 \times 182 \text{ habitants} = 76.44\text{€}$
- pour St-Amant : $0.42 \times 710 \text{ habitants} = 298.20\text{€}$

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil quant à l'attribution d'une subvention.


Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'ajourner sa décision au motif du manque d'information.

6. Achat de signalétique

Pour à l'unanimité

- **Totem de signalisation placé devant le bâtiment de la mairie, divers fléchages et panneaux afin d'améliorer le signalement de la mairie.**

➤ **Panneau numérique placé devant le Crédit Agricole**

DYNAMIQLITE 20 830€ sur 10 ans	SIGNAUX GIROD 21 050€ sur 10 ans	CHARVET DIGITAL MEDIA 25 440€ sur 10 ans
		

Le Conseil Municipal retient la proposition de SIGNAUX GIROD.

7. Demande d'acquisition d'une concession dans le cimetière de Montmoreau

Monsieur Pascal DESCHAMPS, né à Montmoreau et aujourd'hui domicilié à Montignac-le-Coq, souhaite acquérir une concession au cimetière de Montmoreau, pour lui et sa compagne.
 Il a déménagé de la commune en septembre dernier (Les Pascauds à St-Amant)
 Il précise qu'il ne vit pas avec sa compagne qui est domiciliée en Seine et Marne (77).

Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

3. Vœux pour le trafic des poids lourds sur la RN10 par Madame la Sénatrice, Nicole BONNEFOY

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil que la sénatrice et Conseillère Départementale Nicole BONNEFOY avait déposé le 19 mars dernier un amendement visant à empêcher le report du trafic des camions de l'A10 vers la RN10, dans un soucis de lutte contre l'insécurité routière et la pollution atmosphérique, en permettant aux communes situées à moins de 50 km d'une autoroute à péage d'établir une zone de circulation restreinte.

Cet amendement n'a pas abouti.

Suite aux récents accidents sur la RN10 qui ont engendré des embouteillages importants, madame BONNEFOY souhaite de nouveau intervenir dans ce sens.

C'est pourquoi elle invite chaque collectivité du Département à appuyer sa démarche auprès du Ministre des Transports.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE
POUR REDUIRE LE TRAFIC DES POIDS LOURDS SUR LA RN 10

Vu la Charte de l'environnement, et plus particulièrement l'article premier « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » et l'article 6 « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable » ;

Vu l'article L2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2016-847 du 28 juin 2016, relatif aux zones à circulation restreinte ;

Considérant que près de 40000 camions utilisent quotidiennement la RN10 dont un nombre important le font au lieu de prendre l'A10 entre Poitiers et Bordeaux, afin d'économiser quelques litres d'essence et une soixantaine d'euros de péage ;

Considérant que la RN10 ne dispose pas des infrastructures nécessaires pour supporter un trafic routier d'une telle ampleur sans mettre en danger la sécurité des autres automobilistes ;

Considérant que les accidents impliquant des poids lourds se multiplient sur la RN10 en Charente, comme cela est arrivé à Barbezieux le 10 avril dernier ;

Considérant que la pollution atmosphérique dans les communes traversées par la RN10 est plus importante que dans les villes voisines, en raison des rejets importants de gaz à effet de serre émis par les camions.

Le vœu suivant est adressé à l'attention de Madame la Ministre chargée des transports :

Le conseil municipal de demande à Madame la Ministre d'intégrer, à l'alinéa 4 de l'article 28 (tel que discuté par le Sénat) du Projet de Loi sur les mobilités, les termes « dans les zones rurales à moins de cinquante kilomètres d'une autoroute à péage ».

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter la motion transmise par Madame BONNEFOY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la motion transmise par Madame BONNEFOY.

QUESTIONS DIVERSES

- **Acte administratif Vente PIVETEAU-COMMUNE**

Dans le cadre de la cession de terrain pour l'agrandissement du cimetière de St-Amant, la rédaction de l'acte administratif sera réalisé un notaire.

- **Rappel des commémorations du 08 mai 1945**
- **Rappel des élections européennes du 26 mai**

Fin de séance à 21h30